



## PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#### **INTERDICTION DES RASSEMBLEMENTS À CARACTÈRE FESTIF DANS L'AUBE**

Troyes, le 22 janvier 2021

Par arrêté préfectoral du 22 janvier 2021, M. Stéphane ROUVÉ, préfet de l'Aube, interdit la circulation des véhicules transportant du matériel de son destiné à des rassemblements à caractère festif de type rave-party ou teknival, sur l'ensemble du département de l'Aube, à compter du samedi 23 janvier 2021 à 6h00 au dimanche 24 janvier 2021 à 6h00.

#### **Contact presse**

Matthieu OLIVIER / Florence GOGIEN  
Tél : 03 25 42 36 52/74  
Mél : [pref-communication@aube.gouv.fr](mailto:pref-communication@aube.gouv.fr)

Préfecture de l'Aube  
Tél : 03 25 42 35 00  
2, rue Pierre LABONDE  
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex  
[www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)

 @Prefetaube  
 @Prefet10

